

*Dans le cadre du programme résidences-mission à des fins d'éducation artistique
et culturelle tout au long de la vie intitulée*

Artiste rencontre ...territoire (A.R.T.)

*La ville d'Hirson
et la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France*

lancent un

**appel à candidatures
en direction des journalistes professionnels**

*en vue d'une résidence-mission à des fins d'éducatons aux médias, à
l'information, à l'esprit critique et à l'expression*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



1 - Cadre de la résidence-mission

Contexte et ambitions

La ville d'Hirson, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France (DRAC), lance une résidence-mission de journalisme pour réduire les inégalités d'accès à la culture, à la liberté d'expression et à l'esprit critique. Ce projet s'inscrit dans une volonté de généraliser l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) auprès des enfants, adolescents, jeunes adultes et de l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes du Pays des Trois Rivières ainsi qu'aux villes partenaires de la saison culturelle Hirsonnaise.

L'objectif est de favoriser une appropriation collective et participative du patrimoine local, en le revisitant à travers une démarche journalistique innovante. Le ou la journaliste retenu(e) aura pour mission de :

- S'immerger dans le territoire et collaborer avec les acteurs locaux (associations, écoles, EHPAD, centres sociaux, etc.).
- Créer des temps de rencontres et d'échanges (cafés, ateliers en cœur de ville, interventions en milieu scolaire et péri-scolaire, etc.).
- Valoriser la parole des habitants et les récits du territoire, via des formats variés (reportages audio, vidéo, podcasts, portraits).
- Contribuer à la prévention des dérives liées aux réseaux sociaux et à l'intelligence artificielle, en intégrant ces enjeux dans les parcours éducatifs.

Cette résidence s'adresse à un(e) journaliste dont le travail s'inscrit dans la production de reportages audio et vidéo, avec une sensibilité pour le témoignage, la collecte de parole et la transmission des savoirs.

Ce présent appel à candidatures est plus précisément encore destiné à rechercher un(e) journaliste, dont le travail s'inscrit délibérément dans le champ de la production de reportage audio et vidéo et qui convoque régulièrement ou de manière plus ponctuelle la question **du témoignage, du recueil de la parole des habitants, de la découverte du métier de journaliste, de la réalisation de podcasts audio ou vidéo et de la construction de reportages.**

Cette recherche de présence journalistique correspond également au souhait des différents partenaires de contribuer ainsi à la constitution du parcours de prévention comme les dérives des réseaux sociaux et de l'utilisation de l'IA qui doit être garantie à chaque enfant, chaque adolescent et chaque jeune adulte, dans ses différents temps : scolaire, péri-scolaire et hors-scolaire.

Au-delà de cette jeunesse, c'est l'ensemble des habitants de la communauté de

communes des trois rivières et des communes partenaires de la saison culturelle qui sont donc concernés et donc susceptible de participer à cette dynamique. Cette notion d'appropriation collective mais aussi participative étant souhaitée comme centrale dans l'acte de candidature des journalistes intéressés.

Les partenaires de cette résidence-mission sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'action culturelle comme de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc ...

Qu'est-ce qu'une résidence-mission à des fins d'éducation aux médias et à l'information ?

La résidence-mission à des fins d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression est un dispositif initié par la DRAC Hauts-de-France. Il s'agit d'une déclinaison de la résidence-mission qui s'est élaborée avec le secteur professionnel du journalisme et des médias. Elle se développe également indépendamment de ces cadres d'action et est alors portée aussi bien par une collectivité que par une structure culturelle, socio-culturelle ou autre. Elle est souvent convoquée pour agir en faveur de tous les habitants d'un territoire avec toutefois une systématique et fort centrage sur la jeunesse (via la mobilisation des différents professionnels qui les encadrent et accompagnent dans leurs différents temps).

Elle se distingue par :

- Une approche participative : Les habitants sont acteurs de la création de contenus médiatiques.
- Une dimension territoriale : Adaptation aux enjeux des territoires ruraux (désinformation, transmission des savoirs, valorisation du patrimoine).
- Une pédagogie active : Ateliers, productions médiatiques et temps de formation pour les encadrants.

Les actions proposées pourront s'adresser à l'ensemble de la population. La thématique proposée pour cette résidence mission est : mémoires et découverte du territoire

Cette résidence-mission constituera un moyen :

- Découvrir le métier de journaliste : Méthodes de recherche, rédaction, déontologie.

- Développer l'esprit critique : Analyser la construction de l'information, identifier les biais et les mécanismes de désinformation.
- Sensibiliser aux enjeux du numérique : Utilisation responsable des réseaux sociaux et de l'IA.
- Valoriser la parole des habitants et les acteurs du territoire : Collecte de mémoires, portraits d'habitants, mise en lumière des traditions et savoir-faire.
- Créer du lien intergénérationnel : Échanges entre jeunes et aînés, transmission des histoires du territoire.

Il est attendu que le ou la journaliste mette en place des projets participatifs permettant la transmission de techniques journalistiques et l'apprentissage de leurs outils afin de répondre aux objectifs de l'Éducation aux Médias et à l'Information.

Les sujets des productions seront choisis et développer en collaboration avec les différents acteurs locaux ou groupes bénéficiant des interventions.

La résidence-mission mettra l'accent sur le développement de l'esprit critique, en explorant les enjeux de la désinformation et de la mésinformation, notamment dans les territoires ruraux où les dynamiques d'information et de transmission peuvent prendre des formes spécifiques. À travers des activités d'apprentissage et de production, les participants seront invités à questionner la construction de l'information, ses sources, et les mécanismes de propagation des fausses informations. Les ateliers s'appuieront sur des outils journalistiques pour analyser et décrypter l'information, tout en intégrant une dimension intergénérationnelle : échanges entre jeunes et aînés, transmission de savoirs, et valorisation du patrimoine local (histoires, traditions, savoir-faire).

Cette sensibilisation servira de point de départ à des productions journalistiques variées (radio, vidéo, portraits d'habitants), permettant d'expérimenter des méthodes de vérification, mais aussi de mettre en lumière les récits et les réalités des territoires ruraux. Les participants pourront ainsi interroger la complexité de l'information, ses biais, et la diversité des points de vue, tout en créant des contenus qui reflètent la richesse des communautés locales. L'objectif est de favoriser une approche nuancée de l'information, en lien avec les spécificités culturelles, sociales et historiques des territoires concernés.

Le ou la journaliste devra concevoir des **projets participatifs** incluant :

- **Des ateliers** : Apprentissage des outils journalistiques (interviews, vérification des sources, montage audio/vidéo).

- **Des productions médiatiques** : Reportages, podcasts, portraits, collectages, à diffuser sur les supports des partenaires (sites web, réseaux sociaux, espaces publics).
- **Des temps de sensibilisation** : Accompagnement des acteurs locaux pour qu'ils puissent réutiliser les outils et méthodes journalistiques avec leurs publics.

Thématiques clés

- **Mémoire et patrimoine** : Exploration des récits locaux et des identités territoriales.
- **Désinformation et esprit critique** : Outils pour décrypter l'information et lutter contre les fake news.
- **Intergénérationnel** : Croisement des regards et des expériences.
- **Inclusion numérique** : Sensibilisation aux usages responsables des médias et de l'IA.

Partenaires mobilisés

Le journaliste en résidence pourra s'appuyer sur un **réseau d'acteurs locaux engagés** :

- **Culturels** : La Micro-Folie (musée numérique d'Hirson), le cinéma *Le Sonhir*.
- **Éducatifs et sociaux** : Les Francas de l'Aisne (*Le P'tit Média*), le Centre Social d'Animation Culturelle.
- **Numériques** : Le Créalab (tiers-lieu numérique).
- **Professionnels** : Enseignants, animateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé.

2- Photographie du territoire

La Communauté de communes des Trois Rivières

Située au cœur d'un territoire verdoyant, la communauté de communes des Trois Rivières regroupe 26 communes et 20 779 habitants du département de l'Aisne, dans une région riche en patrimoine historique, culturel et naturel. Ce regroupement a pour but de favoriser le développement économique, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement, tout en valorisant l'identité locale.

Un patrimoine historique et culturel remarquable

Le territoire des Trois Rivières est marqué par une histoire riche et variée. Il abrite de nombreux sites historiques témoignant des époques passées, tels que des églises, des châteaux médiévaux et des vestiges archéologiques. Parmi les lieux emblématiques, on peut citer la Rotonde, la Florentine, l'Abbaye de Saint Michel,

le site de Blangy, etc... qui attirent chaque année des visiteurs en quête de découvertes et d'authenticité.

Sur ce territoire, la principale commune, labellisée par l'Etat « Petite Ville de Demain », Hirson est surtout une ville frontalière : aux confins des départements du Nord et des Ardennes, elle touche également la Belgique.

A la fin du 19ème siècle, grâce à sa position géographique au carrefour des deux régions ferroviaires de l'Est et du Nord, Hirson bénéficie pleinement de l'essor du chemin de fer. Entre 1870 et 1930, l'activité se développe autour de son énorme gare de triage : verrerie, aciérie, fonderie, fromagerie s'installent à Hirson. La population triple en 50 ans. Aujourd'hui encore, la Tour Florentine et la Rotonde, en activité de 1948 à 1969, témoignent de ce riche passé.

Avec la crise économique des années 70 et 80, de nombreuses usines, dont notamment les aciéries de Paris et d'Outréau et les établissements Leclabart ferment leurs portes définitivement, impactant lourdement la vie des habitants de ces territoires.

Depuis 1995, pour faire face à ces difficultés économiques, Hirson renoue avec une politique volontariste de développement local. Mis en oeuvre avec la communauté de communes des Trois-Rivières, le soutien accordé à la création ou à l'extension des activités industrielles, artisanales et commerciales va de pair avec la modernisation et la diversification des équipements et services publics locaux.

Ville sportive, avec 21 clubs affiliés à l'Office municipal des Sports, Hirson s'enorgueillit également d'être labellisée par l'UNICEF « Ville amie des enfants.

Par ailleurs, la culture occupe une place centrale dans ce territoire. Festivals dont le festival de chant et musique baroque de l'abbaye de Saint-Michel, le festival de jazz d'Hirson, une saison culturelle transfrontalière riche et variée, expositions et activités diverses mettent en lumière les traditions locales et les talents artistiques. Les savoir-faire artisanaux, participent à la richesse de ce patrimoine vivant. Les habitants et visiteurs peuvent également profiter de bibliothèques, de musées, du cinéma, d'une galerie d'exposition, d'une micro-folie, et d'une salle de spectacle et de lieux culturels animés, témoignant d'une vie culturelle foisonnante. Hirson organise chaque année une saison culturelle transfrontalière, haute en couleurs, marquant sa volonté d'ouverture, allant de la Belgique, aux Ardennes, dans le département du Nord, mais aussi à travers différentes communes rurales de la Thiérache.

Un environnement naturel préservé

Comme son nom l'indique, la communauté de communes des Trois Rivières est traversée par trois cours d'eau principaux : l'Oise, le Gland, le Thon. Ces rivières, véritables poumons verts, jouent un rôle essentiel dans l'équilibre écologique de la région. Elles offrent des paysages enchanteurs et constituent un terrain idéal pour les activités de plein air comme la randonnée, le canoë, la pêche ou encore les balades en famille.

Les espaces naturels, composés de forêts luxuriantes, de prairies fleuries et de zones humides, sont le refuge d'une faune et d'une flore diversifiées. La région est également dotée de réserves naturelles et de sentiers écologiques, offrant aux visiteurs des opportunités uniques pour découvrir un environnement préservé tout en sensibilisant aux enjeux de la protection de la biodiversité.

Une dynamique territoriale et économique

Outre son patrimoine et ses richesses naturelles, la communauté de communes des Trois Rivières est un acteur majeur du développement local. Elle soutient activement les initiatives économiques en mettant en place des zones d'activités et en favorisant l'implantation d'entreprises respectueuses de l'environnement. De nombreux projets collaboratifs voient le jour, en partenariat avec des associations et des collectivités, dans le but de dynamiser le territoire tout en préservant son écosystème.

La mobilité durable est également au cœur des priorités, avec le développement de réseaux de transports en commun, de pistes cyclables et de solutions favorisant les déplacements doux. La Communauté de Communes accompagne également les habitants dans leur quotidien, en proposant des services publics de qualité, tels que des équipements scolaires modernes, des crèches et des infrastructures sportives adaptées à tous les âges.

La Communauté de Communes des Trois Rivières est un territoire où se mêlent harmonieusement nature, culture et dynamisme. Elle constitue un lieu de vie attractif, à la fois pour ses habitants et pour les visiteurs de passage, tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Entre patrimoine préservé, environnement naturel exceptionnel et initiatives innovantes, ce territoire reflète une vision moderne et engagée du développement local, à la fois respectueuse de son passé et tournée vers l'avenir.

3 - À propos du présent appel à candidatures

Cadre de la résidence-mission

Il est donc recherché, en vue d'une résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la Communauté de Communes des Trois-Rivières, un journaliste issu principalement de média audio et/ou vidéo, possédant une carte de presse ou non.

Le journaliste candidat, étant français ou étranger, doit :

- être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission.
- inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- avoir un statut de journaliste professionnel

- être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Les journalistes sont invités à formaliser dans leur dossier de candidature les articulations possibles, ou projetées, Entre leur pratique journalistique et les spécificités du territoire de la communauté de communes des Trois-Rivières rendant en cela, chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible.

Le journaliste retenu est appelé à résider sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive pour la mission aux dates selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

Les candidats sont également invités à se mettre en relation avec les structures partenaire du territoire du territoire et à prendre connaissance de leur programmation afin de proposer des actions en lien avec les acteurs.

Enjeux de la résidence-mission

La résidence-mission s'inscrit dans une dynamique de démocratisation culturelle, visant à rendre les médias, l'éducation à l'information et la culture accessibles à toutes et à tous. En favorisant des rencontres entre journalistes et populations locales, elle ambitionne de toucher un large public, en s'adressant aussi bien aux enfants qu'aux adultes, dans tous les temps de la vie.

Inclusion sociale

L'un des objectifs majeurs de cette résidence-mission repose sur l'inclusion sociale. En créant des espaces de partage et d'échanges, elle permet aux publics les plus divers de s'approprier les médias, tout en favorisant le dialogue et la cohésion sociale. Chaque rencontre devient ainsi une opportunité d'ouvrir des horizons et de briser les barrières sociales ou culturelles.

Découverte du métier de journaliste

La résidence-mission constitue une occasion unique de découvrir l'univers journalistique. À travers les propositions du journaliste, le public pourra appréhender la construction de l'information, ses sources, et les mécanismes de propagation des fausses informations.

Développer l'esprit critique et sensibiliser aux enjeux du numérique :

La résidence-mission invite les participants à **décrypter la fabrication de l'information** : de la source à la diffusion, en passant par l'identification des biais et des stratégies de désinformation. À travers des ateliers pratiques, ils apprendront à **démêler le vrai du faux** et à questionner les récits médiatiques avec un regard aiguisé. Au cœur du projet : **sensibiliser aux impacts sociétaux** du numérique, en encourageant une consommation responsable et créative des médias et **renforcer l'esprit critique**, outiller les citoyens de demain, et imaginer ensemble un espace médiatique plus transparent et inclusif.

Valoriser la parole des habitants et les acteurs du territoire et créer du lien intergénérationnel :

Cette résidence-mission met en lumière **la richesse humaine et culturelle du territoire** à travers la collecte de récits, de portraits et de savoir-faire locaux. Les participants exploreront les traditions, les métiers et les initiatives qui font l'identité unique du lieu, pour en **restituer la mémoire vivante** avec authenticité. **Rencontres intergénérationnelles** où jeunes et aînés échangent, partagent et co-crésent. Ces dialogues permettront de **transmettre les histoires du territoire**, tout en renforçant la cohésion sociale et la fierté collective.

Une immersion au service de la **valorisation des acteurs locaux** et de la création de liens durables entre les générations.

En mêlant proximité, transmission et exploration, la résidence-mission aspire à créer une véritable rencontre entre journalisme et la vie quotidienne.

Calendrier de la résidence-mission

Il s'agit d'une résidence de 2 mois et demi, non consécutives, soit dix semaines de présence effective (50 jours au total), à raison de 5 à 6 jours par semaine, à répartir sur la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2026.

La résidence s'organise de la manière suivante :

- Découverte/immersion en amont des résidences-mission

Une phase de découverte d'une durée d'une semaine est proposée en amont du démarrage de la résidence afin que le/la journaliste retenu(e) puisse se familiariser avec le territoire d'action, affiner sa compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps les interventions. Le journaliste est invité dans ce cadre à participer à une ou des rencontres de prises de contacts destinées aux enseignants du premier et second degré et à tous les autres professionnels afin de faire connaissance et co-construire le déploiement de la résidence.

- Déploiement de la résidence-mission

Au cours de cette seconde phase d'une durée de 9 semaines, le responsable du service culturel de la ville d'Hirson se positionne comme référent direct et continu du journaliste en résidence.

À ce titre, il assure :

- La définition du plan d'action avec le journaliste ;
- La mise en réseau des acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par le dispositif et plus particulièrement par la présente résidence-mission ;
- L'accompagnement du journaliste en résidence dans les rencontres avec les équipes éducatives, les principaux, les proviseurs et les professeurs, les responsables du monde associatif et les équipes d'animateurs et d'éducateurs du territoire d'action pour la réalisation des projets qui peuvent en naître ;
- La communication et la valorisation des actions menées par le journaliste ;
- La diffusion des productions créées avec le public dans le cadre de la résidence.

Conditions financières

Les contributions respectives de la DRAC Hauts-de-France et de la ville d'Hirson et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution du journaliste.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un journaliste est fixée à 7 500 euros (pour 10 semaines de résidence). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 15 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des journalistes /ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de productions journalistiques ou d'actes d'éducatifs aux médias et à l'information.
- la diffusion des productions et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions journalistiques du résident ; Il peut s'agir tout aussi bien de diffusion en salle de classe, dans les cours d'école, sur les lieux de loisirs, de travail, au sein d'un ehpad, du cinéma

etc.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce régime, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF du Limousin si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut. Cette composante est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant brut.

Il est demandé au journaliste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises/coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Il est possible que la collectivité prenne à sa charge la diffusion des productions pour des présentations de grande envergure. Ce type de diffusion ne peut toutefois être garanti à l'artiste et sera étudié avec la collectivité et également contractualisé. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Frais annexes :

Un budget de 2 000 € net est alloué au journaliste afin de couvrir ses frais d'hébergement et de déplacements (aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence et déplacements lors de la résidence).

Chaque activité organisée en collaboration avec un journaliste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et du journaliste-résident sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

Accompagnement

C'est la Mairie d'Hirson qui a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action. Elle assure la coordination générale de la résidence-mission.

À ce titre, elle :

- accompagne le/la journaliste-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer aux actions ;
- veille particulièrement à la diffusion maximale des productions, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement du journaliste, gestion du budget...).

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil du journaliste-résident, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la Mairie d'Hirson en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par la Mairie d'Hirson.

Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les journalistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

Faire acte de candidature

Chaque journaliste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du [document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »](#) ;
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche du journaliste répond au projet du territoire. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes journalistiques.
- un curriculum vitae ;
- un dossier présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste candidat ;

- un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur ;

L'envoi se fait à l'adresse suivante : emahoudaux@hirson.net

Objet : Résidence mission Mairie d'Hirson/ suivi du nom du journaliste

La date limite d'envoi est fixée au 9 février 2026.

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec le ou les candidats présélectionnés. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront le 28 février 2026. Le nom du journaliste sera annoncé au plus tard le 5 mars 2026.

Il est précisé que si le journaliste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même journaliste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

MAHOUDAUX Etienne

03.23.58.86.74 - emahoudaux@hirson.net